

# Une mutuelle pour tous !

**Depuis septembre 2023, la Ville promeut un dispositif favorisant l'accès à la santé : la mutuelle communale ! S'adressant aussi bien aux Chantelouvais(es) qu'aux professionnel(le)s travaillant dans la commune, cette mutuelle permet à ses bénéficiaires de souscrire une complémentaire santé à moindres frais.**



## À la clé :

- Jusqu'à 30% d'économie à couverture équivalente ;
- 3 gammes de tarifs avec des options (optique, dentaire...) plus ou moins importantes ;
- 1 service de téléconsultation gratuit ;
- 1 aide financière pour l'inscription au sport ;
- Des référents dédiés pour vous accompagner ;
- Pas d'âge limite, de questionnaire médical ou de délai de carence.

**Si cette couverture santé vous intéresse, profitez des permanences de « La mutuelle familiale » qui se tiendront au CCAS (2bis rue Paul Gauguin) à partir du mercredi 25 septembre (accessibles uniquement sur rendez-vous).**

### Infos pratiques

Des permanences seront organisées toutes les semaines au CCAS. Accessibles sur rendez-vous, elles vous permettront de bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Une réunion d'information ouverte à tous aura également lieu au mois d'octobre.

### Contact

#### Informations et inscriptions

Pour prendre rendez-vous, composez le 01 34 34 36 50 ou envoyer une demande par mail à [chanteloup-les-vignes@mutuelle-familiale.fr](mailto:chanteloup-les-vignes@mutuelle-familiale.fr)

### Documents

[Présentation Mutuelle de commune Chanteloup-les-Vignes](#)  
[infoloup53](#)